



UTILISATION DU MUR D'ESCALADE ABONNEMENT DE SEPTEMBRE 2024 A SEPTEMBRE 2025

Merci de remplir en lettres majuscules et cocher les cases vous concernant.

NOM :
Prénom :
Date de naissance :
Pour la facturation :
(NOM Parent ou tuteur légal, pour les mineurs) :
ADRESSE :
CP : VILLE :
N° téléphone :
Adresse mail @ :

- Je certifie avoir pris connaissance de l'arrêté n°14/POL/2013, du règlement d'utilisation du mur d'escalade et du complexe sportif et m'engage à les respecter
- Je m'engage à respecter toutes les règles de pratique et de sécurité liées à la pratique de l'escalade, notamment celles affichées dans la salle. L'accès au mur est subordonné à la maîtrise des techniques de base de sécurité et tout utilisateur doit avoir les capacités techniques et physiques nécessaires. Des cours d'initiation sont prévus à cet effet.

Pièces à fournir :

- Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle incluant l'activité escalade en cours de validité
- Photo pour la carte d'abonnement et d'identification pour contrôle
- Certificat médical
- Je m'engage à régler le titre, que je recevrai ultérieurement par courrier, des frais dus :
- 60 €/an (Adulte)
- 30 €/an (Mineur)

UTILISATION A LA JOURNEE/Badge n°

Le badge et la carte d'identification doit être accroché au baudrier pendant toute la séance ; remettre le badge à l'Office de Tourisme à la fin de l'utilisation.

N° du badge attribué à l'utilisation annuelle du mur d'escalade :

Le badge est nominatif (un par famille comportant un adulte abonné), délivré pour la période de septembre 2024 à septembre 2025, et devra être remis à la Mairie de Laruns à la fin de l'utilisation ou réactivé pour renouvellement

GRIMPEUR MINEUR ou DEBUTANT

Tout grimpeur mineur ou débutant doit être accompagné par un majeur.

Cours CAF

Cours du mercredi

GRIMPEUR ADULTE AUTONOME (maîtrisant l'encordement et l'assurage)

L'abonné doit être en possession de sa carte d'abonnement, visible pour tout contrôle.

En cas d'accident, prévenir M/Mme.....

Tél :

Fait à Laruns le :

Signature : (Parent ou tuteur légal pour les mineurs)